



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

"ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE"

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

22 septembre 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 25

En référence à notre courrier du 2 septembre dernier, la mise en place de mesures par étape, en matière de présentation du certificat COVID-19, vous avait été présentée.

Au vu de l'évolution de la situation épidémiologique préoccupante et après concertation avec le médecin-répondant des Maisons de la Providence, nous estimons qu'il est aujourd'hui raisonnable d'instaurer les dernières recommandations du Service de la santé publique pour les visiteurs, à l'instar de la majorité des établissements médicaux-sociaux valaisans et de l'Hôpital du Valais.

Dès lors, à compter du **lundi 27 septembre 2021**, les visiteurs de plus de 16 ans sont soumis aux obligations suivantes :

- **Présenter un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité**



Un test PCR négatif ou un test rapide antigénique permettent aux personnes non vaccinées ou non guéries depuis moins de 180 jours d'obtenir un certificat COVID. Vous trouvez toutes les informations y relatives sur le site de la Confédération. <https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/>

- **Porter un masque fourni par l'institution**, mis à disposition à l'entrée ;
- **Se désinfecter minutieusement les mains** ;
- **Compléter le formulaire de visite** (1 par personne) permettant au Canton de retracer les contacts en cas de besoin.

Le maintien du système actuel est bien entendu rendu possible pour autant qu'aucun cas COVID-19 ne soit diagnostiqué au sein de nos Maisons faute de quoi nous serions contraints, par les directives en vigueur du Service de la santé publique, d'appliquer des mesures plus restrictives. **C'est donc au travers d'une action commune et solidaire, que nous souhaitons protéger nos résidents tout en permettant de conserver les liens sociaux.**

Nous vous remercions sincèrement pour votre compréhension et votre précieuse collaboration dans l'application et le respect de ces mesures de protection.

Selon Albert Camus, « *L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur* ». Aussi, nous souhaitons que ses couleurs reflètent et miroitent dans notre quotidien.

Veuillez croire, chères Familles, chers Visiteurs, à notre parfaite considération.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Certificat COVID COVID Certificate



URN:UVG:01:CH:EA62152A475E3C77ACF0079
Certificat établi le 03.06.2021 à 10:00
Certificate created on 03.06.2021 at 10:00

Vaccination Vaccination	Covid-19
Maladie ou agent pathogène Disease or agent targeted	
Dose Nb of dose	2/2
Type de vaccin Vaccine type	COVID-19 mRNA vaccine
Produit Product	COVID-19 Vaccine Moderna
Fabricant Manufacturer	Moderna Biotech Spain, S.L.
Date de vaccination Date of vaccination	01.05.2021
Pays de vaccination Country of Vaccination	Suisse Switzerland

Coordonnées
Personal data
Rochat Céline
Nom
Name
Date de naissance
Date of birth
14.03.1964

Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOPH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.
Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Le certificat COVID en papier ou dans l'application
The COVID certificate in paper form or within the App



Vous trouvez ci-après l'habituel tableau récapitulatif. **Le type de mesures doit cependant toujours être différencié entre les résidents immunisés et les résidents non-vaccinés.**

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> Groupe limité fixé par l'EMS Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> Nombre illimité 	<ul style="list-style-type: none"> Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> Groupe limité fixé par l'EMS Port du masque requis Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> Nombre illimité (port du masque)
Sorties de résidents Sorties de résidents (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Périmètre illimité Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Contrôle quotidien des symptômes Pas de quarantaine au retour Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Périmètre de marche autour de l'EMS Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures de protection Contrôle quotidien des symptômes Quarantaine au retour : <ul style="list-style-type: none"> 10 jours ou Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine ou Pas de quarantaine si tests négatifs à J0, J3 et J7 (J = jour / n° = nbre jours)
Visites	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité Durée et nombre de visites par jour et par résident : illimités Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons) Horaires des visites Montagnier et Orsières : <ul style="list-style-type: none"> Libres sur toute la journée La cafétéria est à nouveau ouverte au public dans le respect des ordonnances fédérales des restaurants. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> Lieu commun Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> Lieu isolé Respect des règles de protection

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Repas d'anniversaire	Possibilité d'organiser des repas d'anniversaire aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Entre 6 et 10 personnes au maximum (le résident et 9 accompagnants) • Lieu séparé (jardin d'hiver à Montagnier et petite salle à manger à Orsières) • Menu personnalisé • Respect des normes de l'OFSP Renseignements et réservations (une semaine à l'avance au moins) auprès de notre chef de cuisine, Eric Bruchez, au 027 777 24 65	
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine • Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Quarantaine : <ul style="list-style-type: none"> - 10 jours ou - Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine ou • Pas de quarantaine si tests négatifs à J0, J3 et J7
(*) Tests (**) résidents immunisés	<ul style="list-style-type: none"> • Test PCR ou antigénique rapide au 7^e jour sous réserve du consentement du résident. • Résident vacciné : 14 jours après la 2^e dose OU après la dose unique pour les personnes ayant contracté la COVID-19. • Résident ayant contracté la COVID-19 dans les 6 derniers mois. 	